



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU BUDGET 2019 (ART. 474.2 L.C.V.)**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné aux contribuables de la Ville de Terrebonne.

**QUE** le conseil municipal déposera, pour adoption, le budget de la Ville de Terrebonne pour son exercice financier 2019 de même que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 lors d'une séance publique tenue à cette fin, à 19h30, le lundi 10 décembre 2018, en la salle du conseil, 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

**QUE** les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Cet avis est publié en complément de l'avis officiel publié sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---